



COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 19 mars 2018

Ne pénalisons pas les étudiants et les personnels de l'université !

Le blocage de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 a été voté en assemblée générale des étudiants le 15 mars. Ne souhaitant pas durcir le conflit par des méthodes radicales telles que l'évacuation du campus et la fermeture administrative de l'université, le Président et les Vice-Présidents dialoguent depuis le début du mouvement avec le comité de mobilisation et les organisations syndicales. Objectif : convenir d'un mode d'action respectant la contestation de la loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants) mais ne paralysant pas l'activité de l'université en cette période d'examens.

Les conditions actuelles ne permettant pas la tenue des cours, ils sont suspendus jusqu'au vendredi 23 mars inclus (à l'exception des urgences académiques).

Mais les services de l'université se mobilisent afin de réduire les dysfonctionnements liés au blocage et pour que les services suivants soient assurés dans la mesure du possible : préparation aux concours (notamment le CAPES), maintien de cours pour les stagiaires de la formation continue afin d'assurer leur paiement et pour les étudiants internationaux, transmission des notes et des conventions permettant aux étudiants de partir en stage, paiement des salaires des vacataires...

Contact presse :

Bénédicte Pailleux

Directrice de la communication

04 67 14 22 74 / 06 12 36 33 78

benedicte.pailleux@univ-montp3.fr

Des informations spécifiques sont envoyées aux étudiants concernés et disponibles auprès de chaque composante :

- UFR1 : ufr1@univ-montp3.fr
- UFR2 : ufr2@univ-montp3.fr
- UFR3 : scola.ufr3@univ-montp3.fr
- UFR4 : ufr4@univ-montp3.fr
- UFR5 : direction.ufr5@univ-montp3.fr
- UFR6 : ufr6@univ-montp3.fr
- ITIC : institut.itic@univ-montp3.fr